

NOUVEAU-BRUNSWICK.—*Suite.*

en général et des catholiques romains en particulier, qui, en conscience, ne peuvent envoyer leurs enfants à ces écoles, et demandant à Son Excellence de désavouer cette loi ; Débats sur icelle ajournés, 134. Repris et encore ajournés, 153. Repris ; Amendement—que la loi en question est strictement conforme aux pouvoirs constitutionnels de la législature, et comme il n'en est résulté aucune conséquence fâcheuse pour le pays, la chambre ne prendra pas part à l'avis qui pourrait être donné à ce sujet à Son Excellence par ses ministres ; Amendement pour une adresse à Sa Majesté à l'effet de faire modifier l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, de manière à assurer à toutes les dénominations religieuses du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse tous les droits en matière scolaire dont elles jouissaient avant la passation de cet acte ; Débats sur icelui ajournés, 155. Repris, 173. Amendement rejeté, 175. Autre amendement à l'effet d'exprimer le regret de ce que cette loi déplait à une partie de la population du Nouveau-Brunswick, et l'espérance que la législature saura la modifier de manière à faire disparaître toute juste cause de mécontentement ; Adopté, 177. Autre amendement, pour ajouter qu'il est regrettable que Son Excellence n'ait pas été avisée de désavouer cette loi, rejeté, 178. Motion principale amendée de nouveau en y ajoutant que c'est le désir de la chambre que l'opinion des juriconsultes de la couronne en Angleterre et du comité judiciaire du conseil privé soit obtenue quant au droit de la législature du Nouveau-Brunswick de modifier la loi scolaire de manière à priver les catholiques romains des privilèges dont ils jouissaient lors de l'union, etc. ; Motion principale adoptée telle qu'amendée, 179.

Voir *Documents*, 55. *Adresses*, 38.

NOUVELLE-ÉCOSSE :—Voir *Documents*, 57. *Adresses*, 40. *Télégraphe de Montréal, Comp. du*, 2. *Matelots*.

**O**AKLEY, WM. :—Sa pétition demandant un emploi sous le gouvernement, 316.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES :—Voir *Documents*, 95. *Adresses*, 78. *Température*.

OFFENSE CONTRE LA PERSONNE :—Bill pour amender l'acte y relatif, 59. Ordre pour la 2ème lecture, rescindé, 321.

OFFICIERS PUBLICS :—Bill pour amender de nouveau l'acte concernant les garanties à donner par eux, 28. Considéré en comité ; Rapporté, 55 ; Passé, 64. Par le Sénat, 144. S. R., 331. (34 Vic., c. 19.)

Voir *Documents*, 16, 17. *Adresses*, 56, 58.

OFFICIERS RAPORTEURS :—Voir *Elections*, 3.

ONTARIO, PROVINCE D' :—Voir *Documents*, 58, 59. *Adresses*, 41, 43.

ONTARIO ET ÉRIÉ, COMP. DU CANAL D' :—Pétition demandant une loi l'autorisant à prolonger le temps où elle doit commencer le canal, 44. Rapport de l'avis, 51. Bill ; Renvoyé à un comité, 52. Rapporté, 255. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé 281. Par le Sénat, 324. S. R., 334. (35 Vic., c. 93.)

ONTARIO, COMP. DE NAVIGATION ET D'EXPÉDITION :—Pétition pour un acte constitutif, 96. Rapport de l'avis ; Bill ; Renvoyé à un comité, 100. Rapporté avec des amendements, 215. Considéré en comité ; Rapporté ; Passé, 229. Par le Sénat avec un amendement ; Considéré et adopté, 295. S. R., 333. (35 Vic., c. 113.)